



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 18-261219 : Construction d'une piscine municipale couverte et chauffée sur la commune de La Plaine des Palmistes/ Information du classement des candidats et présentation de l'esquisse du candidat arrivé en 1^{ière} position

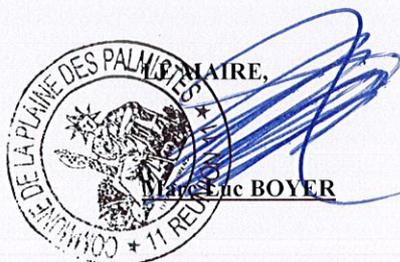
NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **19 DÉCEMBRE 2019** et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 9

Absent (s) : 17

Procuration (s) : 03

Total des votes : 12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT-SIX DÉCEMBRE

DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf **LE VINGT-SIX DÉCEMBRE** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - André GONTHIER conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal

ABSENT(S) : Victorin LEGER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Alette ROLLAND conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - GUERIN Jacques conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale -

PROCURATION(S) : Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe à Laurence FELICIDALI - Jean Noël ROBERT conseiller municipal à Priscilla ALOUETTE - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191226-DCM18-261219-
DE
Date de télétransmission : 30/12/2019
Date de réception préfecture : 30/12/2019

Affaire 18-261219 :

Construction d'une piscine municipale couverte et chauffée sur la commune de La Plaine des Palmistes/ Information du classement des candidats et présentation de l'esquisse du candidat arrivé en 1^{ère} position

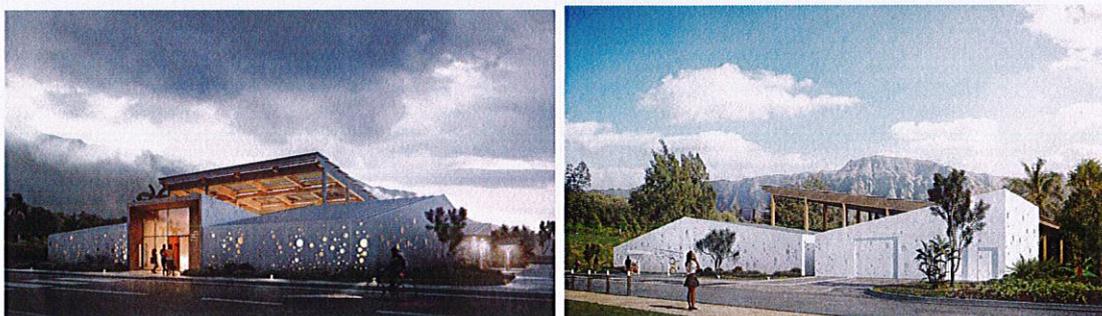
Le Conseil Municipal a approuvé par délibération n°29 du 14 décembre 2017 le principe de la construction d'une piscine municipale. En effet, la Commune souhaite concevoir une piscine couverte, chauffée et fonctionnelle qui s'articulera avec le nouveau gymnase au sein du complexe sportif Isabelle BEGUE, afin de répondre aux besoins du monde scolaire, associatif et plus largement des palmyplains.

Suite à l'examen des candidatures par le jury de concours, trois candidats ont été admis à concourir pour les missions de maîtrise d'œuvre.

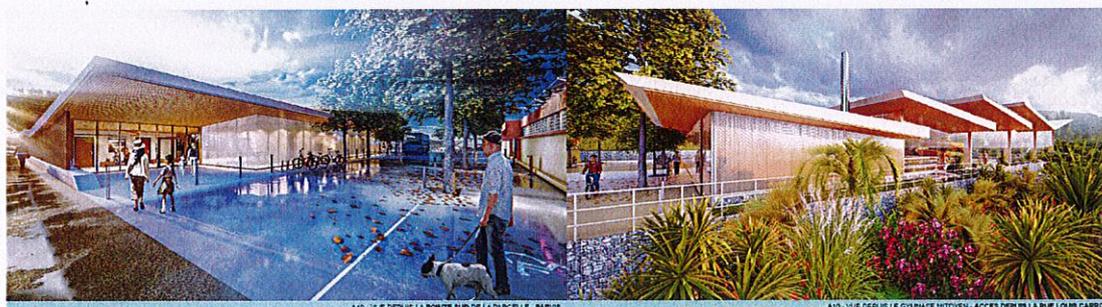
Un concours sur esquisse a été lancé en date du 30 juillet 2019 et la remise des plis s'est effectuée le 30 septembre 2019.

Les plis ont été reçus dans l'ordre suivant :

**Pli A. NEO ARCHITECTES/BERTHOMIEU-BISSERY-MINGUI ARCHITECTES ASSOCIES/
ETHIS INGENIERIE/ SIGMA ACOUSTIQUE/ICR/ CRATERRE REUNION**



**Pli B. SARL LAB REUNION/ LET REUNION/ CREATEUR/AIR DARWIN
CONCEPT/TOPIS REUNION/ DELHOM ACOUSTIQUE/LEU REUNION**



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191226-DCM18-261219-
DE
Date de télétransmission : 30/12/2019
Date de réception préfecture : 30/12/2019

Pli C. L'ATELIER ARCHITECTES/ SCP Guillaume BOURGUEIL & Nicolas ROULEAU/
LD AUSTRAL/ L'ATELIR INGENIEURS/ETHIS/SOCETEM/ACOUSTIQUE
VIVIE & ASSOCIES/ SCOP ETAMINE.



II. Résultat du concours sur ESQUISSE

Le jury s'est réuni le 4 novembre 2019, afin d'examiner les plis et de classer les offres. Les esquisses ont été classées comme suit :

- 1- Candidat B, Sarl LAB Réunion,
- 2- Candidat C, L'atelier Architectes,
- 3- Candidat A, groupement Néo Architectes.

II.1 Candidat en 1^{ière} position

**SARL LAB REUNION/ LET REUNION/ CREATEUR/AIR DARWIN
CONCEPT/TOPIS REUNION/ DELHOM ACOUSTIQUE/LEU REUNION**

Les membres du jury ont considéré que le projet B se démarquait des deux autres par :

- **Une entrée bien positionnée à l'angle de la future voie de liaison entre la RN3 et la rue du Gymnase ;**
- **Un traitement acoustique de la halle des bassins bien recherché ;**
- **Une gestion séparée des flux entre les scolaires et le public ;**
- **Une bonne isolation des bruits avec les avoisinants en façade Nord-Est tout en conservant une belle visibilité sur le panorama ;**
- **Une solution très pertinente de chauffage des bassins combinant une chaudière à copeaux de bois + un appoint par Pompe à Chaleur (PàC) permettant une couverture des besoins en électricité par les ENR à 92% ;**
- **Une solution d'eau chaude sanitaire par capteurs thermiques ;**
- **Une production électrique en autoconsommation pour un équivalent de 100 KWe.**

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191226-DCM18-261219-
DE
Date de télétransmission : 30/12/2019
Date de réception préfecture : 30/12/2019

II.2 Vue aérienne du futur Bâtiment



A11 - VUE AÉRIENNE D'ENSEMBLE

II.3 Esquisse

Le choix architectural du groupement s'est porté sur une volonté d'afficher un bâtiment bioclimatique et environnemental, le moins énergivore possible.



A10 - VUE DEPUIS LA POINTE SUD DE LA PARCELLE - PARVIS

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191226-DCM18-261219-
DE
Date de télétransmission : 30/12/2019
Date de réception préfecture : 30/12/2019



A10 - VUE DEPUIS LE GYMNASE MITOYEN - ACCES DEPUIS LA RUE LOUIS CARRON



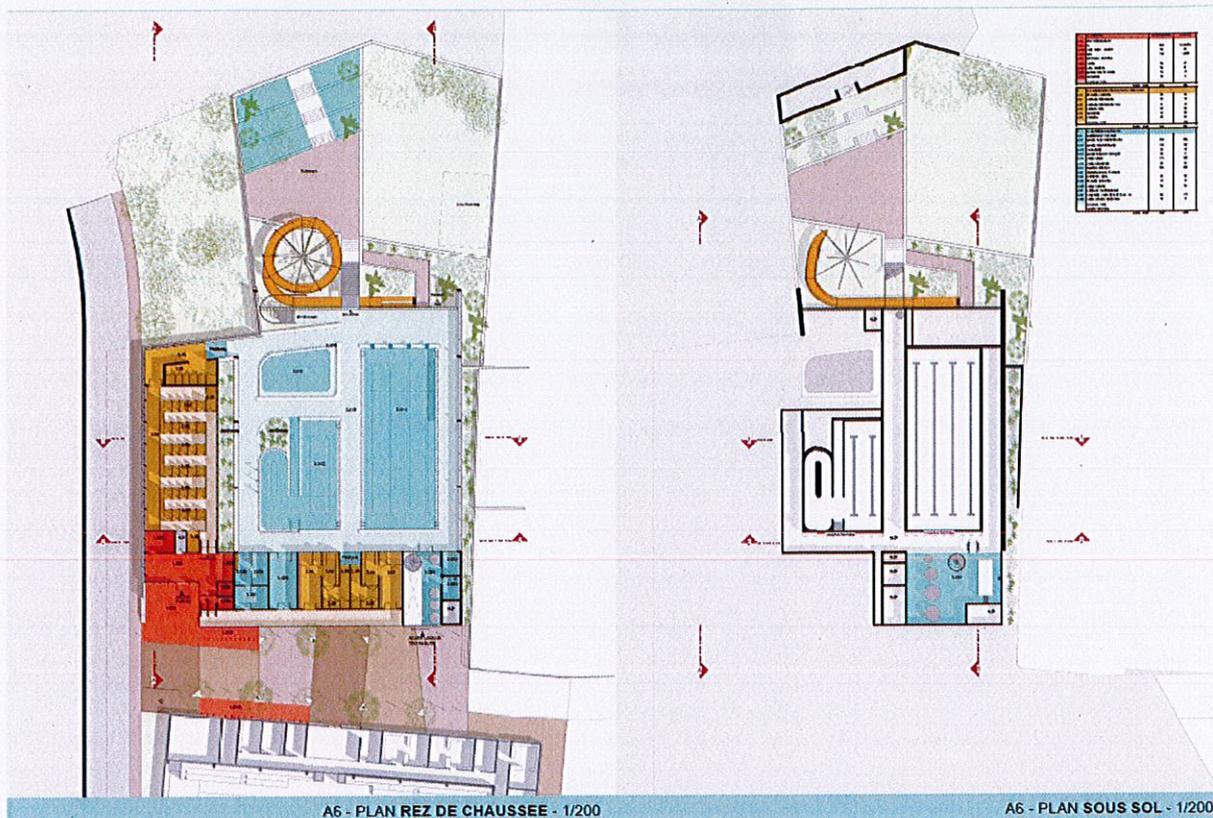
A10 - VUE DEPUIS LA POINTE NORD DE LA PARCELLE - SOLARIUM



A10 - VUE INTERIEURE - AMBIANCE SUR LES BASSINS

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20191226-DCM18-261219-
 DE
 Date de télétransmission : 30/12/2019
 Date de réception préfecture : 30/12/2019

II.4 Plan du rez-de-chaussée et du sous-sol technique



La construction prévoit les surfaces utiles suivantes :

Unités fonctionnelles		Surface utile
Entrée		78 m ²
Vestiaires douches sanitaires		258 m ²
Bassin couverts	Bassin de perfectionnement couvert 25x 10m	250 m ²
	Bassin d'initiation de forme libre	137 m ²
	Pataugeoire	49 m ²
	Bassin de réception de toboggan	9 m ²
Plages		446 m ²
Locaux annexes des plages (MNS, infirmerie, stockage)		56 m ²
Locaux du personnel		10 m ²
Locaux techniques		179 m ²
Parc de stationnement : deux roues		61 m ²
Parvis extérieur		61 m ²
Solarium extérieur		200 m ²

La surface totale du projet, espaces couverts et de plein air compris s'élève à environ 1794 m².

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191226-DCM18-261219-
DE
Date de télétransmission : 30/12/2019
Date de réception préfecture : 30/12/2019

II.5 Délai prévisionnel des études et travaux /

Délai prévisionnel études : 21 semaines (hors validation)

Délai prévisionnel travaux : 82 semaines (hors validation)

II.6 Coût prévisionnel de la construction et de son fonctionnement

Estimation du coût prévisionnel de construction : 5 677 928€ HT

Le Conseil Municipal, A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, PREND CONNAISSANCE du classement du Jury de concours et de l'esquisse du candidat arrivé en 1^{ière} position.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191226-DCM18-261219-
DE
Date de télétransmission : 30/12/2019
Date de réception préfecture : 30/12/2019